



**Interesseveräin Gasperech  
Syndicat d'intérêts locaux de Gasperich  
Fondé en 1932 – association sans but lucratif**

Luxembourg, le 17 septembre 2003

Au

Collège des Bourgmestre et Echevins de  
la Ville de Luxembourg  
Hôtel de Ville

L-2090 Luxembourg

Concerne :

Ban de Gasperich

Conservation de la zone humide et aménagement écologique des verdure dans les zones urbaines.

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente, nous nous permettons de revenir sur les projets qui préoccupent vivement les habitants du quartier, à savoir les projets dans les quartiers sud de la Ville de Luxembourg.

Voilà pourquoi le Syndicat a fait des réflexions approfondies sur le futur des zones vertes et naturelles de ces quartiers et tient à vous proposer une idée qui consisterait en la réalisation sur ce site d'un projet de restauration de l'habitat humide de la plaine alluviale du ruisseau Drosbach. Ce projet pourrait avoir les effets suivants :

- une solution naturelle des problèmes d'inondations
- une valorisation écologique et paysagère
- une amélioration de la qualité de l'eau
- une agriculture biologique et l'exploitation d'un élevage de produits du terroir, fortement subventionnées par l'Etat
- une utilisation de la zone récréative en créant des accès aux infrastructures des différentes zones naturelles et ceci aux fins de garantir la qualité de vie des habitants du quartier et des alentours.

Après avoir entendu les différents partis politiques, le Syndicat a pris contact avec les responsables de l'administration des Eaux et Forêts et de la Natura. Au vu du paysage actuellement encore intact et en considérant les différents points positifs énumérés ci-contre, le Syndicat est d'avis qu'il serait opportun que la Ville devrait profiter de ce moment pour lancer une étude de faisabilité.

Il serait évident que cette étude devrait s'élargir également vers le quartier de Cessange tout en incluant la « Zéissengerbaach ».

Vous n'êtes pas sans savoir que la Cour de Justice Européenne a décidé le 13 février 2003 que la législation du Luxembourg laisse à désirer quant à la mise en conformité des lignes de conduite au niveau de la protection des oiseaux et de l'habitat. (LW du 28.07.03) Ne serait-il pas positif pour notre capitale de contribuer avec un tel projet pour améliorer notre position et de défendre ces reproches ?

Copie de la présente est adressée pour information :

- à Monsieur le Ministre de l'Environnement
- à Monsieur le Directeur des Eaux et Forêts
- à l'administration des Eaux et Forêts aux mains de M. Jean-Paul Kirpach
- à la Natura, Haus vun der Natur à Leudelange a.m. de M. Franz Müller
- à Monsieur le Ministre de l'Intérieur
- à Monsieur le Directeur de l'administration de la Gestion de l'Eau
- à la Direction de l'Aménagement du Territoire
- à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural
- à la Direction des Services techniques de l'agriculture
- au Syndicat d'intérêts locaux de Cessange

Tout en comptant sur votre compréhension, veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de nos sentiments très distingués.

Jacquie Lakaff      François DAHM  
Secrétaire            Président

Adresse :  
François DAHM, 29, rue Benjamin Franklin L-1540 Luxembourg